



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE CLERMONT-EN-ARGONNE POUR LES PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS ET ASSOCIATIONS

***Service non facturé
la 1^{ère} année d'ouverture
de la déchèterie**

Pour accéder en déchèterie, vous devez impérativement être en possession de la carte d'accès.



COMMENT obtenir votre carte ?

Il vous suffit de compléter le formulaire au verso et de nous le renvoyer par mail ou par courrier accompagné des pièces justificatives.

La carte vous sera remise personnellement à la déchèterie ou à nos bureaux à Clermont ou à Varennes ou à la mairie de votre commune.

Pourquoi un système de carte ?

Pour faciliter l'accès au site, améliorer la qualité des services et maîtriser les coûts de fonctionnement.



Vos Droits

- ▶ Forfait de 12 passages par année civile (au-delà, les passages seront facturés* conformément aux tarifs en vigueur consultables dans le règlement intérieur). Vous devrez vous présenter au gardien avant déchargement.
- ▶ Maximum 4m³ de déchets déposés par véhicule pour les professionnels, les administrations et les associations.
- ▶ Règlement intérieur de la déchèterie disponible sur notre site internet : www.argonne-meuse.fr

À Savoir

- ▶ La CCAM se réserve le droit d'interdire l'accès à la déchèterie temporairement ou définitivement à tout usager ne respectant pas le règlement de la déchèterie.
- ▶ Une seule carte est établie gratuitement par véhicule professionnel. Toute demande de carte supplémentaire ou de remplacement sera facturée.
- ▶ Veillez à trier préalablement vos déchets afin de réduire l'encombrement aux bennes et de fluidifier la circulation à la déchèterie. Aidez-vous de l'application «Smet au tri» (voir ci-contre).

En Pratique

- ▶ Présentez votre carte devant le lecteur de la borne pour l'ouverture des barrières.

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE CARTE D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE CLERMONT-EN-ARGONNE POUR LES PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS ET ASSOCIATIONS

Merci de remplir ce formulaire et le retourner, accompagné des justificatifs, à l'adresse suivante :
Communauté de communes Argonne-Meuse - 16 rue Thiers, 55120 Clermont-en-Argonne ou 28 rue de Tabur, 55270 Varennes-en-Argonne ou par mail : environnement@argonne-meuse.fr ou à la mairie de votre commune

- Demande de carte initiale (gratuite 1 par véhicule professionnel)
 Demande de renouvellement de carte* : Carte détériorée Carte perdue Carte volée
*Coût : 12€ - une facture vous sera adressée.

Je soussigné(e) : Madame Monsieur (écrire en Majuscule)

Nom* :

Prénom* :

Dénomination sociale* :

Adresse de l'entreprise / administration / association* :

Code Postal* :

Commune* :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Courriel :

*Champs obligatoires

Justificatifs à joindre impérativement (documents conservés par la CCAM) :

- Numéro de SIRET
- Carte(s) grise(s) du (des) véhicule(s) au nom de la société

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

Souhaite que la (les) carte(s) soi(en)t délivrée(s) :

- à la déchèterie au bureau de Clermont au bureau de Varennes à la mairie de ma commune

Un accusé de réception vous sera remis.

- Déclaration de déménagement externe

Je soussigné(e) : Madame Monsieur (écrire en Majuscule)

Nom : Prénom :

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

Date du déménagement :

Justificatif de domicile de la nouvelle adresse à joindre impérativement

Carte à remettre à la CCAM : 16 rue Thiers, 55120 Clermont-en-Argonne ou 28 rue du Tabur, 55270 Varennes-en-Argonne. Un accusé de réception vous sera remis. Toute carte non restituée sera facturée 12€.

- Accepte le règlement intérieur de la déchèterie (disponible sur internet),
 Certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits,
 Accepte que mes données personnelles soient utilisées dans le cadre des seules compétences de la CCAM.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs de la CCAM dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services du Trésor Public. Conformément à la loi «informatique et libertés» et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données de la CCAM.

Signature du demandeur précédée de la mention «lu et approuvé»